

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51 ;
- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;
- Vu l'arrêté du 20 novembre 2025 nommant les présidents des jurys des concours externes de l'agrégation ouverts au titre de la session 2026 ;
- Vu l'arrêté du 27/01/2026 nommant le jury du concours externe de l'agrégation, section physique-chimie option chimie, pour la session 2026 ;
- Vu la proposition de la présidente du jury,

ARRETE

Article 1 : Est nommée pour les épreuves orales d'admission du concours susvisé :

Examinatrice spécialisée

Mme Véronique CHIREUX
Professeure de chaire supérieure

Académie de MONTPELLIER

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 02 mars 2026

Le chef du département des concours enseignants du
second degré de sciences, EPS, arts
et psychologues de l'éducation nationale


Emmanuel GORIAU